

2^{ÈME} CONCILE ŒCUMÉNIQUE DU VATICAN (VATICAN 2)

BRÈVE CONTRIBUTION À LA CATÉCHÈSE (024)

***EXTRAIT DU COURS SILOÉ LAUSANNE 2009 – 2012
(24.0) : SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2010***

J.M. Brandt, Dr en théologie

SILOÉ LAUSANNE 2009 – 2012

(24.0) : SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2010

24.1 REPÈRES, BUT ET ENJEU

- Repères

Un concile est la réunion de l'ensemble des évêques régulièrement convoqués par l'autorité supérieure, en vue de déterminer des règles de foi (conciles œcuméniques), ou de discipline commune (conciles œcuméniques ou particuliers : nationaux, provinciaux, diocésains).

Œcuménique signifie universel, soit la réunion de la totalité des évêques catholiques et orthodoxes. Depuis le Grand schisme d'Orient (1054), l'œcuménicité a perdu en pertinence.

Concile vient du latin *concilium* (assemblée), qui équivaut au grec *synodos* (synode). Le concile est une dimension essentielle de l'Eglise au triple point de vue de la hiérarchie, de l'autorité et de la tradition, car il perpétue le message des apôtres en tant que tels, soit les envoyés (*apostoloi*) du Christ.

Le premier *concile* est celui de Jérusalem (49), où les non-juifs furent admis au christianisme sans les préalables de la *circoncision* et de la *pureté alimentaire*. Le premier concile *universel*, celui de Nicée, en 325, fut convoqué par l'empereur Constantin Ier qui voulait la paix dans son royaume perturbé par les luttes religieuses. Les conciles de Nicée, Constantinople (381) et Chalcédoine (451) décident de la Sainte Trinité et du Symbole des apôtres, soit promulguent le *Credo*, profession de foi chrétienne. Seuls les premiers conciles sont reconnus par les Protestants. Ils furent convoqués par le pouvoir temporel (l'empereur) soucieux du maintien de la paix au moment des mouvements hérésiarques.

Le Vème concile de Latran (1512-1517), en plein schismes luthérien (1520) et anglican (1534), condamne la supériorité du concile sur le Pape, telle que décidée par le concile de Bâle (1431-1442). Le concile de Trente (1545-1563), non seulement réagit à la Réforme protestante, mais aussi réforme la foi et la pratique catholiques. Le concile Vatican Ier (1869-1870) définit le dogme de l'*infaillibilité* papale, fut suspendu sine die à la guerre franco-allemande, et demeure inachevé.

Le concile est de nos jours convoqué et clôturé par *décret* papal. Le pape confirme, puis promulgue les *décrets* conciliaires.

Vatican II (V2), qui a réuni l'ensemble des évêques catholiques du monde est un concile "général", mais on a pris l'habitude de le nommer "Concile Œcuménique Vatican II". Il regroupe en effet l'ensemble des évêques catholiques du monde, et il intervient après Vatican I. V2, ouvert par Jean XXIII le 11 octobre 1962, regroupa 2500 évêques-pères conciliaires et de nombreux observateurs, ainsi que des experts, après une préparation éclairée de moins de 3 ans. Il fut clôturé par Paul VI le 8 décembre 1965.

V2 est considéré comme l'événement le plus marquant de l'Eglise au XXème siècle.

- **But et enjeu**

Notre but est de pénétrer le souffle (ou l'esprit) qui a porté V2, et de le revivre ensemble, en évoquant ses apports les plus marquants.

L'enjeu est de saisir le caractère spécifique de l'inspiration de V2, que l'on qualifie d'*aggiornamento*, ou *mise à jour* de l'Eglise (soit sa remise en question par rapport à l'évolution de l'humanité), dans le sens de l'ouverture à la personne (à toute personne), considérée dans sa dignité d'être humain et dans son rapport à Dieu, et de le faire nôtre.

24.2 V2 EN RÉSUMÉ

24.2.1 Un pape inspiré

Jean XXIII s'inspire du patriarche Jacob, le "père silencieux"¹, pour refuser toute imbrication dans la politique italienne, malgré les habitudes prises depuis la Renaissance : le clergé italien n'a plus de privilège par rapport à celui du monde, et le gouvernement *séculier* italien ne sera, pour la première fois, pas utilisé pour faire prévaloir le gouvernement *spirituel* du Saint-Siège.

Son attitude cependant n'est ni neutralité, ni passivité : elle est repli sur l'*apostolat* dans l'esprit du Christ et ouverture à la *différence* dans le respect de l'autre. Jean XXIII s'affirme hors *clientélisme* pour l'extérieur, et hors *dogmatisme* pour l'intérieur. Il sait, à l'occasion, manœuvrer "comme spontanément", pour faire valoir les charismes au sein de l'Eglise, trouver les appuis nécessaires, créer les groupes de travail qui bousculeront l'ordre et la hiérarchie. C'est que sa longue vie au service de l'Eglise à travers deux conflits mondiaux provoqués au sein du christianisme, et leurs suites, son rapport à la personne, sa dimension de proximité, son humble écoute de Dieu et de l'autre, sa connaissance des hommes - qui sait mais ne juge pas -, sa familiarité des arcanes du clergé italien, - en particulier du Saint-Siège -, la sincérité de sa Foi, lui donnent l'expérience et la force d'une *vision* claire et d'actes en conséquence. Sa *bonté* et son *bon sens* naturels lui permettent d'affronter les moments de doute, ou de colère, dans l'humilité de sa Foi en l'homme et en Dieu. Angelo Roncalli, homme de la campagne et de l'expérience humaine, ne pas donne pas l'image d'un pape intellectuel ou politique, mais se situe clairement dans la ligne du *pêcheur* de Galilée, apôtre du Christ, et médiateur expérimenté de la Révélation divine.

Si l'idée d'un concile flottait dans l'air, c'était celle d'une nécessaire conclusion à Vatican I : la confirmation d'un *repli* sur soi dans la crainte de l'autre, le verrouillage sur le *dogme* par peur de la Modernité et de la mise en valeur de l'individu, la perpétuation de l'imbrication politique dans le suivi de la Seconde guerre mondiale et de la Guerre froide. C'est un *pape inspiré* qui, par surprise, à commencer par celle de la curie romaine, a su lancer un concile qui, en misant sur les charismes de l'individu, en ouvrant sur l'avenir de l'homme, tout en tenant compte des réalités du moment, et s'inspirant du Saint Esprit, a réussi une véritable *mise à jour* critique de l'Eglise catholique. Cette mise à jour n'est pas achevée, elle se perpétue, en nous, à travers nous. A nous de la faire vivre et de l'accomplir.

¹ Gn 37,11

En résumé, l'inspiration du concile lancé par Jean XXIII dépasse les luttes internes au Saint-Siège, les crispations de la Guerre froide, et les prétentions de la Modernité. Dans la visée de l'homme créature à l'image de Dieu et de son avenir dans le grand dessein de la Création, elle met à jour l'Eglise et son offre de la Parole, et nous permet de faire de même à notre tour.

24.2.2 Quelques données historiques

Le XXIème concile de l'Eglise catholique romaine, a, nous le soulignons, été ouvert par Jean XXIII en 1962 et clôt par Paul VI en 1965. Il a réuni *en moyenne* 2250 évêques du monde entier (sur 2908 convoqués), de nombreux experts et 17 observateurs représentants des Eglises protestantes et orthodoxes.

VII se déroule sur quatre sessions, qui produisent les textes suivants :

- 1^{ère} session (automne 1962)

Jean XXIII déclare V2 ouvert le 11 octobre 1962, devant les Pères conciliaires, les représentants de 86 gouvernements et organismes internationaux, par l'allocution *Gaudet Mater Ecclesia* (Notre Mère l'Eglise se réjouit) qui donne le ton : repousser les prophètes de malheur, focaliser sur la dimension pastorale plutôt que doctrinale, construire sur l'avenir plutôt que sur les erreurs du passé, rechercher la vérité dans la miséricorde plutôt que de disputer de manière polémique, travailler dans la joie de la Grâce plutôt que dans le souci de la doctrine.

Un coup de théâtre ôte à la curie, sous l'impulsion de quelques représentants d'importants évêchés, la mainmise romaine sur la composition des groupes, et sur les méthodes de travail qui visaient à l'enregistrement des textes préfabriqués dans l'accomplissement de Vatican I. Les évêques décident à une très forte majorité de préparer les délibérations par groupes nationaux et régionaux, ainsi que dans des cadres plus souples, et les structures conciliaires sont d'entrée modifiées en conséquence. Le programme est arrêté après intervention des évêques, sur la liturgie, la communication, les Eglises de rite oriental, la nature de la Révélation.

La session, ajournée le 8 décembre (fête de la proclamation, le 8 décembre 1854, du dogme de l'Immaculée conception de Marie par Pie IX), reprend ses travaux préparatoires jusqu'au décès de Jean XXIII, le 3 juin 1963. Elu le 21 juin, Paul VI (cardinal Montini) déclare aussitôt que V2 continue.

- 2^{ème} session (automne 1963)

Paul VI remédie à des problèmes de *procédure* apparus : remplacement des observateurs catholiques et non catholiques, réduction de la quantité des schémas directeurs, élargissement à la nature pastorale, suppression du *secret* prévalant lors des sessions plénières.

Le pape ouvre la deuxième session le 29 septembre 1963 avec quatre objectifs : redéfinir la nature de l'Eglise, rénover l'Eglise, restaurer l'unité des chrétiens, relancer le dialogue avec le monde contemporain.

Jusqu'au 4 décembre, date de clôture de la session, sont approuvés : *Sacrosanctum Concilium*, ou constitution sur la liturgie, *Inter Mirifica*, ou décret sur la communication. Le cardinal Joseph Frings, dont le conseiller est Joseph Ratzinger, critique le Saint Office (anciennement la Sainte inquisition

romaine et universelle), provoquant une réaction violente du cardinal Alfredo Ottaviani, mais sans effet concret.

Les schémas de travail sont révisés en fonction de l'expérience, le nombre de projets est réduit à quelques propositions fondamentales, 15 femmes (8 religieuses et 7 laïques) rejoignent V2 en tant qu'observatrices.

- 3^{ème} session (automne 1964)

De nombreux schémas de travail sont approuvés par les Pères conciliaires et promulgués par le Pape : *Unitatis Redintegratio* sur l'œcuménisme, *Orientalium Ecclesiarum* sur les Eglises de rite oriental, *Lumen Gentium* sur l'Eglise.

D'autres ne sont pas soumis par le pape au vote, malgré l'ordre d'urgence indiqué par les évêques, comme le schéma du mariage et la réforme du droit canon y relatif. D'autres encore, sur demande du pape, sont confiés à une commission d'experts nommée par lui, comme la contraception artificielle. D'autres enfin sont renvoyés en commissions, comme le ministère des prêtres, l'activité missionnaire. Un vif débat à propos du schéma sur la *liberté religieuse* s'étant prolongé, le pape promet, malgré le vote, que le décret sera examiné en priorité lors de la session suivante.

Paul VI clôture la 3^{ème} session le 21 novembre, indiquant une modification du jeûne eucharistique et en déclarant officiellement Marie, *Mater Ecclesiae* conformément à la tradition catholique.

- 4^{ème} session (automne 1965)

Paul VI institue le *Synode des évêques*, structure hiérarchique prévue se réunir régulièrement dans le but de prolonger la coopération entre le pape et les évêques.

Le décret sur la liberté religieuse *Dignitatis humanae* affirme la liberté religieuse pour tous, sur la base qu'il existe des vérités morales plus pertinentes que celles défendues par l'Eglise. C'est le combat de John Courtney Murray, jésuite, condamné au silence par Alfredo Ottaviani, préfet de la Curie en 1954. La première mouture est votée par 1997 voix contre 224. La majorité requise étant qualifiée, des révisions s'imposent et le vote final passe avec 2308 voix contre 70.

Gaudium et Spes, la constitution pastorale sur la place de l'Eglise dans le monde moderne est revue et rallongée. Suivent deux décrets : *Ad Gentes*, sur l'activité missionnaire, et *Presbyterorum Ordinis*, sur la vie et le ministère des prêtres.

D'autres documents examinés lors de sessions précédentes, sont approuvés : *Christus Dominus*, sur la charge pastorale des évêques, *Perfectae Caritatis* sur la vie dans les ordres religieux, *Optatam Totius*, sur la formation des prêtres, *Gravissimum Educationis* sur l'éducation chrétienne, *Apostolicam Actuositatem*, sur le rôle du laïcat. *Nostra Aetate*, sur la non responsabilité des Juifs dans la mort du Christ, est longuement débattu, puis adopté.

Aux derniers jours, la venue du patriarche grec-orthodoxe Athénagoras permet une déclaration commune quant au regret des actions ayant conduit au Grand Schisme, et de lever l'excommunication et l'anathème réciproques.

Paul VI clôture le Concile le 8 décembre 1965, après que les évêques aient juré de se conformer aux décrets émis. Le pape prend des mesures d'accompagnement : création d'une commission pontificale pour la communication, annonce d'un jubilé du 1^{er} janvier au 26 mai 1966 pour exhorter tous les catholiques à s'imprégner du Concile et à le mettre en pratique, refonte et adaptation des services de la curie, promulgation de secrétariats pour la promotion de l'unité des chrétiens et pour les non-croyants.

24.3 L'ÉGLISE DES APÔTRES ET SA MISSION

Qu'est-ce qu'un concile pour l'Eglise ?

Comprendre un concile nécessite de comprendre l'Eglise, et l'Eglise se comprend en fonction de la personne du Christ. Il nous faut donc définir le *rôle* d'un concile, la *mission* des apôtres et de l'Eglise et le *mystère* du Christ (la personne du Christ est un mystère).

24.3.1 Le mystère du Christ

Le mystère du Christ tient dans la Révélation que sa personne est d'un ordre irréductible à l'ordre du monde, de l'ordre humain : l'ordre de l'Absolu, de l'Infini, de l'Eternel, alors que nous sommes de l'ordre du relatif, de la finitude, du mortel.

"Nous enseignons la sagesse de Dieu, mystérieuse et demeurée cachée, que Dieu, avant les siècles, avait d'avance destinée à notre gloire. Aucun des princes de ce monde ne l'a connue, car s'ils l'avaient connue, ils n'auraient pas crucifié le Seigneur de gloire. Mais, comme il est écrit, c'est ce que l'œil n'a pas vu, ce que l'oreille n'a pas entendu, et ce qui n'est pas monté au cœur de l'homme, tout ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment."²

Mystérieux ne signifie pas énigmatique, mais lié au dessein de Dieu, réalisé dans le Christ mort sur la Croix et ressuscité.

"Personne na jamais vu Dieu ; Dieu fils unique qui est dans le sein du Père, nous l'a dévoilé."³

Comme nous le professons par le *Credo*, Dieu, sans être altéré dans le mystère de sa personne, est passé, par l'Esprit Saint qui est sa force propre, la force de son Amour, dans l'ordre du monde, qui est le nôtre, sans nous altérer non plus : Dieu est toujours Dieu, et nous sommes toujours des êtres de finitude. Dieu nous donne son amour pour que nous puissions nous donner à lui.

Le mystère du Christ est sa personne divine qui "[...] nous a arrachés du pouvoir des ténèbres et nous a transférés dans le royaume du Fils de son amour ; en lui nous sommes délivrés, en lui nous sommes pardonnés."⁴

Ainsi V 2 rappelle-t-il *qui* est, et *quelle* est, la tête de l'Eglise : le Christ, dans le mystère de la transcendance divine, mystère à ne pas rabattre au rang d'une énigme et qui n'a donc pas à occuper les sciences ou les sociétés savantes.

² TOB, 1 Co, 2, 7-9

³ Jn 1,18

⁴ Col, 1,13

24.3.2 La mission des apôtres et de l'Eglise

Le Christ incarne l'amour du Père pour nous, afin que nous le recevions et nous donnions à lui éternellement, soit nous procure la force de rompre avec notre ordre de finitude. Les douze apôtres ont reçu du Christ pour mission de témoigner de cette incarnation et de faire vivre, par l'autorité de leurs successeurs et de la tradition, soit l'Eglise, ce témoignage et la transmission de cette force pour l'ensemble de l'humanité.

Le témoignage apostolique est donc *prophétique d'évangélisation*, car le Christ n'est pas un produit de la culture ou de l'histoire, et, pour être connu de nous, il doit être annoncé.

"Car annoncer l'Evangile n'est pas un motif d'orgueil pour moi, c'est une nécessité qui s'impose à moi : malheur à moi si je n'annonce pas l'Evangile !" ⁵

Le témoignage apostolique est dit "*sacramental d'incorporation*", car le Christ n'est pas une idée, mais une réalité de vie qui ne contient pas la moindre parcelle de finitude, et ses successeurs administrent les sacrements qui nous introduisent à la réalité christique (baptême, eucharistie), soit, par le sacrement du témoignage apostolique, par l'Eglise, au corps du Christ.

Le témoignage apostolique est dit également "*pastorale de configuration*", car le Christ est un modèle de vie et ses successeurs ont pour mission de nous montrer le chemin, le *comment ?* soit de nous "*configurer*" à lui.

Ainsi le message de V 2 est-il essentiellement christocentrique, ce qui lui permet de redéfinir la mission des successeurs des apôtres, de l'Eglise, qui est un devoir, pour chacun, d'évangéliser, mais dans le respect de la dignité de l'autre, ce qui est une révolution, mais correspond au message de l'Eglise primitive. ⁶

24.3.3 Le rôle des conciles

Le rôle des conciles est de débattre et trancher à propos des questions qui engagent l'universalité du salut christique. Le premier concile, celui de Jérusalem (49), a recueilli l'unanimité des Douze sur la circoncision et les restrictions alimentaires pour les chrétiens non-juifs ⁷. Les autres conciles ont tous été tenus par les évêques successeurs des apôtres. Evêque vient de *ἐπίσκοπος* (évêque : le surveillant) et apôtre vient de *ἀπόστολος* (apostolos : chargé de mission, envoyé officiel, qui traduit dans la Septante *shaliah* : envoyé plénipotentiaire).

Ainsi est rappelé le rôle des conciles dans la tradition de l'Eglise, qui rassemble les chrétiens du monde, et le monde, sur une vision commune du Salut en Christ. Les conciles ont compétence décisionnelle et engagent l'Eglise tout entière.

24.4 V 2 DANS LA SÉRIE DES CONCILES

Un concile œcuménique (de *οικουμενή*, oekuméné : qui s'étend sur toute la terre habitée) dans la pratique, est un concile qui réunit l'ensemble des évêques.

⁵ 1 Co, 9,16

⁶ Cf. notre contribution 18.0 : *Pluralisme d'Eglises dans le Nouveau Testament*.

⁷ Cf. Ac 15,5-35

24.4.1 Les conciles d'Orient sont reconnus par l'Eglise orthodoxe :

Nicée I (325)

Constantinople I (381)

Ephèse (431)

Chalcédoine (451)

Constantinople II (533)

Constantinople III (680)

Nicée II (787)

Ces conciles s'articulent principalement sur le *mystère* du Christ, unique en son genre, qui est à la fois Dieu et homme, homme et Dieu, deux aspects qu'il faut tenir ensemble, sans sacrifier l'un des deux termes pour l'autre.

24.4.2 Les conciles d'Occident (ne sont pas reconnus par l'Eglise orthodoxe) :

Latran IV (1215)

Lyon II (1274)

Constance (1414-1418)

Florence (1442)

Trente (1545-1563)

Vatican I (1869-1870)

Vatican II (1962-1965)

Ces conciles s'articulent principalement sur le *mystère du Christ* en nous, soit le *mystère de la Grâce*, et aussi le *mystère de l'Eglise*, qui, tout humaine soit-elle par ses ministres, est servante habilitée du Christ.

24.4.3 V 2 : profil

Alors qu'en général les conciles précédents répondaient à des problèmes *exogènes*, V 2 répond au besoin que l'Eglise éprouve de dire ce que le Christ est *pour elle*, et aussi ce qu'est cette mission, reçue de lui, d'être au bénéfice spirituel du monde.

Il s'agit de travailler *pour* et non pas *contre*, et de faire le point sur *soi* (les problèmes endogènes): c'est l'*aggiornamento*, soit la mise à jour, la mise en question, voulue et inspirée par Jean XXIII, de la mission des évêques successeurs des apôtres témoins du Christ, et de l'institution qui les regroupe : l'Eglise.

C'est la conversion de toute l'Eglise au Christ, ou la remise à jour de toute l'Eglise à la lumière de l'Evangile et de la tradition de la Foi. L'*aggiornamento* nécessite un décentrement qui ouvre sur un nombre de sujets divers, dont voici la liste⁸ :

Constitution sur la liturgie : *Sacra liturgia*, SL

Constitution sur la révélation : *Dei Verbum*, DV

Constitution sur l'Eglise : *Lumen Gentium*, LG

Constitution sur l'Eglise dans le monde : *Gaudium et Spes*, GS

Décret sur l'œcuménisme : *Unitatis Redintegratio*, UR

Décret sur l'activité missionnaire : *Ad Gentes*, AG

Décret sur les religions non chrétiennes : *Nostra Aetate*, NA

Décret sur la liberté religieuse : *Dignitatio Humanae*, DH

Décret sur l'apostolat des laïcs : *Apostolica Aetuositatem*, AA

Décret sur la mission et la vie des prêtres : *Presbyterorum Ordinis*, PO

Ainsi V 2 est-il original, non pas en ce sens qu'il est christocentrique, mais en ce sens que son christocentrisme s'exprime comme une modalité de remise en question de l'Eglise, de son rôle, et de sa manière de le remplir : le Concile ne réagit pas à une évolution qui lui est extérieure, mais au conditionnement interne à l'Eglise, par rapport à l'évolution du monde et de la Révélation. On peut parler du "décentrement" de V 2 sur l'homme.

24.5 LE PRINCIPE DU DÉCENTREMENT DE V 2

Jusqu'en octobre 1962, les évêques ont pour la plupart une vision descendante ou hiérarchique de l'Eglise et de l'autorité.

Or dès les premiers jours, les deux mille évêques, les théologiens, les observateurs, tous articulent leurs relations selon un principe ou un mode révolutionnaire, ou plutôt oublié depuis l'Eglise primitive⁹ dans la culture de l'Eglise: celui du *service*, ou du ministère, ou encore de la diaconie (de *διακωνία* : service).

Ce n'est plus la *hiérarchie* qui est la raison d'être des fidèles, mais bien les *fidèles* la raison d'être de la hiérarchie. C'est le Christ qui est la raison d'être de tous et c'est de lui que l'Eglise tout entière doit s'inspirer, vivre et témoigner.

"[...] Jésus les appela et leur dit : «Vous le savez, les chefs des nations les tiennent sous leur pouvoir et les grands sous leur domination. Il ne doit pas en être ainsi parmi vous. Au contraire, si quelqu'un

⁸ Cf. annexe 2

⁹ Cf. notre contribution 18.0 : *Pluralisme d'Eglises dans le NT*

veut être grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur, et si quelqu'un veut être le premier parmi vous, qu'il soit votre esclave»".¹⁰

Le *ministère* apostolique trouve son intelligence spirituelle dans le *service* du peuple de Dieu, peuple qui simultanément se décentre de lui-même sur le monde afin de jouer son rôle de *témoin* du Christ. Et le monde, c'est l'*humanité* tout entière.

C'est que, par son incarnation en la personne de son Fils, Dieu s'est lui-même "décentré" de son être, soit qu'étant l'Amour même, il est "éternellement décentré", et c'est là son mystère trinitaire. Et le décentrement de Dieu, dans son Amour, va jusqu'à l'aliénation, au scandale de la Croix.

C'est de ce mystère et de sa promulgation que l'Eglise est responsable : c'est en cela qu'elle est peuple de Dieu. C'est en cela aussi qu'elle est sacrement.

Pour lancer cette révolution, le concile s'appuie sur le témoignage du judaïsme, qu'il met en avant comme exemple vivant :

"Dieu [...] a voulu [...] en faire un peuple qui le connaîtrait selon sa vérité et le servirait dans la sainteté. C'est pourquoi il s'est choisi le peuple d'Israël pour être son peuple avec qui il a fait alliance et qu'il a progressivement instruit [...]. Dans la Nouvelle Alliance en son sang [...], il appelle la foule des hommes de parmi les Juifs et de parmi les Gentils, pour former un tout non selon la chair mais dans l'esprit et devenir un nouveau peuple de Dieu."¹¹

En conséquence, le peuple de Dieu, qui est l'Eglise, est ouvert, envoyé en tant que témoin du Christ, à la foule des hommes, et, par ailleurs, tous les baptisés forment un tout, non pas selon la chair ou le monde, mais dans l'*Esprit*, de manière ecclésiale et non pas cléricale ou confessionnelle. C'est par leur *manière de vivre* que les chrétiens vont témoigner du Christ et, avant tout, dans le respect de la *dignité* de tout homme, à chaque fois image de Dieu, quel que soit sa spiritualité, ou sa confession. Si l'action du chrétien laïc peuple de Dieu est à la hauteur de sa place dans l'Eglise, sa responsabilité l'est tout autant. Les laïcs, avec les prêtres, sont l'Eglise et leur responsabilité dans l'apostolat est donc d'ordre spirituel d'abord, mais aussi *ecclésial*.

En conclusion, V 2 rejoint, dans le décentrement de l'Eglise hiérarchique, les origines de l'Eglise, ou l'Eglise dite "*primitive*",¹² Eglise qui a pour vocation le service de l'homme libre et digne.

24.6 SACERDOCE DES FIDÈLES ET MINISTÈRE DES PRÊTRES

Le Concile commence par rappeler que le ministère sacerdotal est consacré au *service* du sacerdoce spirituel des laïcs, qui eux-mêmes sont pourvus de *prophétisme*, sacerdoce et royauté :

"En [Jésus] tous les chrétiens deviennent «un sacerdoce saint et royal, offrant des sacrifices spirituels à Dieu par Jésus-Christ et proclamant les hauts faits de celui qui les a appelés des ténèbres à son admirable lumière.»¹³ Il n'y a donc aucun membre qui n'ait sa part dans la mission du Corps tout

¹⁰ Mt, 20, 25-28

¹¹ Cf. LG 9

¹² Cf. notre contribution 18.0 : *Pluralisme d'Eglises dans le NT*

¹³ 1 P, 2, 5 et 9

entier : chacun d'eux doit «sanctifier» Jésus «dans son cœur» et «rendre témoignage à Jésus» par «l'esprit de prophétie.¹⁴ »¹⁵

Puis le concile rappelle la *chaîne institutionnelle* :

"Le Christ a envoyé ses apôtres comme lui-même avait été « envoyé par le Père¹⁶» ; puis par les apôtres eux-mêmes, il a fait participer à sa consécration et à sa mission les évêques, leurs successeurs, dont la fonction ministérielle a été confiée aux prêtres à un degré subordonné..."¹⁷

Dès lors le Concile peut préciser la mission des prêtres :

" Le même Seigneur, voulant faire des chrétiens un seul corps, où «tous les membres n'ont pas la même fonction»¹⁸, a établi parmi eux des ministres qui, dans la communauté des chrétiens, seraient investis par l'ordre du pouvoir sacré, d'offrir le Sacrifice et de remettre les péchés, et y exerceraient publiquement pour les hommes au nom du Christ la fonction sacerdotale."¹⁹

Laïcs et prêtres sont donc investis du *sacerdoce*, ou de la mission sacrée du témoignage en Christ, et la différence est d'ordre *ministériel*. Chacun est doté, par la vie du Christ, des qualités de roi, prêtre et prophète, avec la charge de représenter le Christ, mais seul le prêtre a le *pouvoir* de donner ces qualités. C'est que les prêtres tiennent la place de la *tête* de l'Eglise, qui est celle du Christ. Ces deux formes de sacerdoce découlent du Christ et sont indissociables l'une de l'autre : ils sont "ordonnés" l'un à l'autre²⁰. Dans ce *service* qu'est le *sacerdoce*, il n'est qu'une seule et unique grandeur : celle du Christ.

Le rapport des prêtres aux laïcs est en priorité un rapport de *service* destiné à permettre la réalisation de la *vocation* de chaque chrétien selon ses *charismes* propres. En favorisant la pleine liberté spirituelle du laïc, le prêtre veille à "l'épanouissement de sa vocation personnelle selon l'Evangile [et le fait accéder] à une charité sincère et active et à la «liberté par laquelle le Christ nous a libérés.»"

L'ouverture à la *liberté spirituelle* ne se limite pas à celle des baptisés, catholiques ou non, mais va bien au-delà : elle situe le rapport de l'Eglise aux autres chrétiens, comme aussi aux *non-baptisés* dans le respect de la *dignité* de tout homme et de sa *liberté spirituelle*. Elle redonne sa part fondatrice ou matricielle au peuple et à la nation juive, qu'elle nomme "*nos frères aînés dans la foi*".

Ainsi V 2 innove-t-il sur le principe d'une double ouverture : l'ouverture au "peuple de Dieu" qui est la raison d'être et la vocation diaconale de l'Eglise, et l'ouverture à la dignité de l'homme, dans le respect de la liberté spirituelle de chaque homme, créé à l'image de Dieu, quelle que soit sa confession, sa croyance, sa philosophie, fût-il athée.

¹⁴ Ap, 19,10

¹⁵ PO, 2,1

¹⁶ Jn 20,21

¹⁷ PO, 2,2

¹⁸ Rm 12,4

¹⁹ PO 2,2

²⁰ LG 10

24.7 LE PARADOXE DE L'ÉGLISE, SACREMENT DU CHRIST

L'Eglise, en Christ, est le sacrement (le signe et le moyen) de l'union avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain.²¹

"Je suis la vigne et vous êtes les sarments : celui qui demeure en moi et en qui je demeure, celui-là portera du fruit en abondance car, en dehors de moi, vous ne pouvez rien faire."²²

L'Eglise est dépositaire et gérante des signes et des gestes qui témoignent du Christ, et les sacrements sont les services qu'elle a pour mission de rendre. Elle est au service des hommes pour le compte du Christ. Le Ressuscité envoie ses disciples en mission et leur promet : "Et moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des temps."²³

Le *paradoxe* tient dans le fait que l'Eglise n'est pas l'œuvre des hommes seulement, mais bien celle du Christ, et qu'elle contient l'imperfection du siècle et de l'humanité. Le Concile proclame qu'"elle est à la fois sainte et toujours à purifier."²⁴ La marque la plus évidente de son imperfection est sa division, reconnaît le Concile. Pour ces raisons, un *aggiornamento*, une réforme constante est nécessaire. Cela dépend de nous.

"L'Eglise au cours de son pèlerinage est appelée par le Christ à cette réforme permanente dont elle a perpétuellement besoin en tant qu'institution humaine et terrestre."²⁵

L'Eglise est donc *conditionnement* pour une rencontre perpétuelle des hommes avec le Christ dans le but de leur salut, et elle doit sans cesse se remettre en question afin d'éviter que le christianisme ne tourne au dogmatisme ou à l'idéologie et ne devienne obsolète.

"C'est pourquoi suivant la trace des conciles de Trente et de Vatican I, [V 2] entend proposer la doctrine véritable sur la Révélation divine et sur sa transmission, afin que, en entendant l'annonce du salut, le monde entier y croie, qu'en croyant il espère, qu'en espérant il aime."²⁶

Ainsi V 2 proclame que l'*aggiornamento*, la remise en question aux besoins du jour, doit être un mouvement perpétuel au sein de l'Eglise, afin d'éviter et le dogmatisme et l'obsolescence.

24.8 LA RÉVÉLATION S'ADRESSE À CHAQUE HOMME PRIS DANS SA DIGNITÉ

La Révélation de Dieu en Jésus Christ concerne directement *tous* les hommes sans exception. C'est pourquoi V 2 met en avant la grandeur de l'homme : Dieu a créé l'homme à son image et lui-même s'est fait homme. C'est l'ouverture à l'humain, à tout humain qui fait de la constitution pastorale de V 2²⁷ une nouveauté.

²¹ LG 1

²² Jn 15,5

²³ Mt 28,20

²⁴ LG 8,3

²⁵ UR 61

²⁶ DV 1

²⁷ GS

"C'est l'homme qu'il s'agit de sauver, la société humaine qu'il faut renouveler. C'est donc l'homme, corps et âme, cœur et conscience, pensée et volonté, qui constituera l'axe de tout notre exposé."²⁸

"[...] en proclamant la très noble vocation de l'homme et en affirmant qu'un germe divin est déposé en lui, le Concile offre au genre humain la collaboration sincère de l'Eglise pour l'instauration d'une fraternité universelle qui réponde à cette vocation. Aucune ambition terrestre ne pousse l'Eglise ; elle ne vise qu'un seul but : continuer, sous l'impulsion de l'Esprit consolateur, l'œuvre même du Christ, venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité, pour sauver, non pour condamner, pour servir, non pour être servi."²⁹

La dignité de l'homme, c'est sa *liberté*, la liberté qu'il a, en conscience, d'être secrètement, personnellement *instruit*, dans le rapport à l'autre, sur ce qu'il *faut* faire et ce qu'il *ne faut pas* faire.

"[...] c'est une loi inscrite au cœur de l'homme ; sa dignité est de lui obéir, et c'est elle qui le jugera."³⁰

"Mais la vraie liberté est en l'homme un signe privilégié de l'image divine. Dieu a voulu le laisser à son propre conseil pour qu'il puisse de lui-même chercher son Créateur, et en adhérant librement à lui, s'achever ainsi dans une bienheureuse plénitude."³¹

L'homme trouve sa dignité, ou sa dimension de créature, dans sa liberté et dans son rapport à l'autre, car, en plus de sa dimension personnelle, il a une dimension sociale.

"[...] Il y a interdépendance entre l'essor de la personne et le développement de la société [...]."³²

"Que chacun considère son prochain comme un autre lui-même."³³

La responsabilité de l'homme, et en premier lieu du chrétien, porte donc sur le développement personnel, sur celui de la société, et sur le rapport de l'homme et de la société.

C'est ainsi que le Concile dresse un réquisitoire contre tout acte qui combat la vie : génocide, avortement, euthanasie, suicide délibéré, mutilation, torture, contrainte psychologique, bref, contre tout acte qui attaque la dignité de l'homme : conditions sous-humaines, emprisonnements arbitraires, déportations, esclavage, prostitution, commerce de femmes et des jeunes, conditions de travail dégradantes.³⁴

Le Concile met en avant l'*homme nouveau* (le nouvel Adam) et, à travers lui, l'humanité nouvelle. C'est l'homme capable de vivre dans l'*autonomie* des réalités terrestres par sa production propre (son travail). Se créer les instruments de l'autonomie est conforme au dessein divin. Mais l'homme fait fausse route et se détruit s'il perd la référence divine du monde et de son autonomie.

²⁸ GS 3,1

²⁹ GS 3,2

³⁰ GS 16

³¹ GS 17

³² GS 25,1

³³ GS 27,2

³⁴ Cf. GS 27,2

"Ne vous conformez pas au monde présent, mais soyez transformés par le renouvellement de votre intelligence, pour discerner quelle est la volonté de Dieu : ce qui est bien, ce qui lui est agréable, ce qui est parfait."³⁵

Le rôle de l'Eglise n'est pas de condamner, mais de respecter les légitimes aspirations humaines et proposer la lecture prophétique de leur véritable signification. Car l'homme nouveau est en marche vers l'affirmation de sa personnalité et de ses droits, et l'Eglise a pour mission de lui révéler le sens de son existence, soit sa «vérité essentielle», celle de l'homme "authentique".

En conclusion, pour V 2, la révélation s'adresse à tout homme, avant le christianisme et en dehors du christianisme, comme au sein du christianisme. La révélation se dévoile selon la pédagogie divine envers la créature et en fonction du dessein divin la concernant.

24.9 L'ATHÉISME

Le mérite de V 2 en la matière n'est pas seulement d'avoir entrepris l'analyse du phénomène de l'athéisme qui s'étend de manière systématique ou protéiforme en postmodernité, c'est surtout de n'avoir pas fait l'impasse sur la responsabilité de l'Eglise et des chrétiens.

L'athéisme dit "systématique" est issu des dogmes selon lesquels l'homme est lui-même sa propre fin et Dieu une invention nocive, comme les communismes, ou les théories de la libération de l'homme par l'économie.

L'athéisme est dit par ailleurs "protéiforme", car il revêt des formes diverses ou non systématiques³⁶ (ce qui le rend d'autant plus dangereux), soit :

- l'athéisme de négation : Dieu est nié expressément,
- l'athéisme de déduction, ou agnosticisme : on ne peut rien affirmer de Dieu,
- l'athéisme de dédain : le problème passe pour être dénué de sens,
- l'athéisme du positivisme, ou du scientisme : seule la raison scientifique explique tout, aucune vérité n'est définitive,
- l'athéisme humanisme clos : l'homme est exalté au point que la Foi en est déstabilisée,
- l'athéisme par erreur sur la personne : Dieu n'est pas celui de l'Evangile (théodicées),
- l'athéisme d'indifférence : peut-être le plus répandu,
- l'athéisme grave de protestation contre le mal (théodicées).

Les réponses du Concile à l'athéisme :

- C'est par leur comportement que les Croyants, par exemple en négligeant l'éducation de leur foi, ou par une vie religieuse, sociale et morale défailante, alimentent l'athéisme. La responsabilité des baptisés est aggravée, car ils bénéficient d'une "grâce spéciale du Christ, et "n'y correspondent pas par la pensée, la parole et l'action"³⁷.

³⁵ Rm 12,2

³⁶ Cf. GS 19,2

³⁷ LG 14,2

" [...] ceux qui délibérément s'efforcent d'éliminer Dieu de leur cœur et d'écarter les problèmes religieux, en ne suivant pas le «dictamen» de leur conscience, ne sont pas exempts de fautes."³⁸

- L'Eglise considère qu'il est d'autres causes à l'athéisme et juge que c'est sa tâche de les élucider. Elle doit d'abord rendre plus pertinents (élucider) les messages doctrinaux sur le message chrétien, ensuite faire vivre les signes quotidiens du témoignage de la présence de Dieu, enfin témoigner par la pureté de ses membres, bref par l'*exemple*.

"Quant au remède à l'athéisme, on doit l'attendre d'une part d'une présentation adéquate de la doctrine, d'autre part de la pureté de vie de l'Eglise et de ses membres."³⁹

- c'est en dernière analyse le fait de mourir, la finitude, qui, sans introduire le moindre dédain pour la réalité de la vie, devient le point névralgique de la Gloire de Dieu et de la doctrine.

"Tout homme demeure à ses propres yeux une question insoluble qu'il perçoit confusément. [...] Personne ne peut totalement éviter ce genre d'interrogation."⁴⁰

24.10 LES RELIGIONS NON CHRÉTIENNES, LE TRAVAIL SUR LES POINTS FORTS

Le Concile observe que l'homme est fondamentalement *religieux*, soit qu'il a besoin de se rattacher à plus grand que lui, pressenti comme la réponse au "*besoin ultime*", selon le concept du théologien Paul Tillich que nous avons déjà mentionné souvent dans le présent Siloé⁴¹. Et de dénoncer la trop longue mauvaise interprétation du tristement célèbre "hors de l'Eglise pas de salut", qui a longtemps voilé le phénomène religieux. Ce slogan ne vaut en effet que pour ceux qui, reconnaissant la divine orientation de l'Eglise, "ne voudraient cependant ni y entrer, ni y persévérer".⁴²

Le Concile lève l'erreur et, par décret, amorce une reconnaissance explicite de la valeur, au regard de la foi, des religions non chrétiennes.

"Les hommes attendent des diverses religions la réponse aux énigmes cachées de la condition humaine, qui, hier comme aujourd'hui, troublent profondément le cœur humain : qu'est-ce que l'homme ? quel est le sens et le but de la vie ? qu'est-ce que le bien et qu'est-ce que le péché ? quels sont l'origine et le but de la souffrance ? quelle est la voie pour parvenir au vrai bonheur ? qu'est-ce enfin que le mystère dernier et ineffable qui entoure notre existence d'où nous tirons notre origine et vers lequel nous tendons ?"⁴³

³⁸ GS 19,3

³⁹ Cf. GS 21,5

⁴⁰ GS 18,1

⁴¹ TILLICH Paul, *Dogmatique*, Québec / Paris / Genève : Les Presses de l'Université Laval / Les Editions du Cerf / Labor & Fides, 1997 [1925].

⁴² LG 14,1

⁴³ NAH 1,3

Il en découle la nécessité pour le chrétien d'une attitude d'ouverture et de respect total à l'égard de quiconque n'est pas chrétien. Le peuple de Dieu est invité à "élargir les piquets de sa tente."⁴⁴

Ainsi l'*aggiornamento* rompt avec la liberté couvée par les instances religieuses et politiques, pour mettre en lumière les critères qui permettent à l'homme d'agir dans sa *liberté responsable*. Jean XXIII a lancé les travaux conciliaires notamment par des proclamations telles que : "l'Eglise a assez condamné", et celle de Pierre au paralytique de la Belle porte : "De l'or ou de l'argent, je n'en ai pas ; mais ce que j'ai, je te le donne : au nom de Jésus Christ le Nazaréen, marche!"⁴⁵ Tout être a pour vocation de marcher dans la droiture de son humanité. Si le concile ne nie pas le *péché* et y travaille, il n'y voit pas la catégorie la plus décisive de l'humanité. C'est surtout *Gaudium et Spes* qui travaille sur les *points forts* de l'homme. L'approche est positive, confiante, emplie de foi en l'homme créé à l'image de Dieu, sans pour autant sombrer dans la naïveté ou l'angélisme, se reposant explicitement sur le message de Paul : "Au reste, frères, tout ce qu'il y a de vrai, tout ce qui est noble, juste, pur, digne d'être aimé, tout cela portez-le à votre actif."⁴⁶

Le Concile insiste sur l'ouverture à l'homme, en voici quelques exemples :

" [...] dans le monde entier progresse de plus en plus le sens de l'autonomie comme de la responsabilité."⁴⁷

"Nous sommes donc les témoins d'un nouvel humanisme. L'homme s'y définit avant tout par la responsabilité qu'il assume envers ses frères et devant l'histoire."⁴⁸

Les conséquences dans l'ordre économique sont clairement explicitées : "le but fondamental de la production n'est pas la seule multiplication des biens produits, ni le profit ou la puissance ; c'est le service de l'homme tout entier, selon la hiérarchie de ses besoins matériels, comme des exigences de sa vie intellectuelle, morale, spirituelle, religieuse ; de tout homme, disons-nous, de tout groupe d'hommes, sans distinction de race ou de continent."⁴⁹

C'est dire qu'il existe un fond d'*humanité universelle*, un *bien commun* reconnaissable en tout homme. Le désir du dialogue n'exclut personne, puisqu'il est guidé par le seul amour de la vérité.

"Puisque Dieu le père est le principe et la fin de tous les hommes, nous sommes tous appelés à être frères. Et puisque nous sommes destinés à une seule et même vocation divine, nous pouvons aussi et nous devons coopérer, sans violence et sans arrière-pensée, à la construction du monde dans une paix véritable."⁵⁰

Les conséquences pour l'Eglise sont tout aussi claires : "La mission propre que le Christ a confiée à son Eglise n'est ni d'ordre politique, ni d'ordre économique ou social : le but qu'il lui a assigné est d'ordre religieux."⁵¹

⁴⁴ Cf. Is 54,2

⁴⁵ Ac 3,6

⁴⁶ Ph 4,8

⁴⁷ GS 55

⁴⁸ Idem

⁴⁹ GS 64

⁵⁰ GS 92,5

⁵¹ GS 42,2

Mais attention : "Personne n'a le droit de revendiquer d'une manière exclusive pour son opinion l'autorité de l'Eglise."⁵²

En résumé, la synthèse entre la foi et les activités humaines ne doit pas être une manière de mettre l'homme sous la dépendance de l'Eglise, puisque la vérité en Christ se trouve dans la liberté et la dignité individuelles.

Il faut souligner l'importance de la Déclaration *Nostra Aetate*, qui rappelle l'origine commune de tous les hommes, et qui, constatant que le lien entre tous les hommes devient de plus en plus étroit, en appelle au devoir de *fraternité* universelle. Ce devoir passe *avant* les identités confessionnelles, et, par la médiation des cultures, le *dialogue* doit s'instaurer entre les confessions ou philosophies du monde entier, dans le *respect* de l'identité de chacun. Pour la première fois l'Eglise reconnaît les prémisses du Salut dans le judaïsme, et rappelle enfin que le Christ, par sa croix, a réconcilié juifs et non juifs. L'Eglise condamne l'antisémitisme, déplore la Shoah, les progroms, et déclare, se référant à Saint Paul, que le peuple juif est toujours cher à Dieu, et qu'il a toujours son rôle à remplir.⁵³

24.11 LIBERTÉ RELIGIEUSE ET ABSOLU DE LA PERSONNE POUR LES CHRÉTIENS

La déclaration de V 2 sur la *liberté religieuse*⁵⁴ rappelle, pour commencer, la position doctrinale d'alors, elle :

- part du fait de la conscience toujours plus vive de la dignité de l'homme, qui définit et renforce sa responsabilité et nécessite une liberté toujours plus grande.
- constate que cette évolution est l'apanage de l'esprit humain et regarde au premier chef la liberté de religion,
- proclame que ces aspirations sont conformes à la vérité et à la justice, et nécessite une vision nouvelle de la tradition et de la doctrine de l'Eglise.⁵⁵

La déclaration rappelle et souligne un point bien connu, mais contesté notamment par les *Lefebriste* : revendiquer la *liberté* religieuse ne contredit en rien la vérité et la doctrine de l'Eglise, ni ne s'oppose à sa mission, ni ne relativise la vérité de la Révélation. La révélation n'a rien d'arbitraire, puisqu'elle rejoint la conscience dans son rapport naturel à la *vérité*.

La déclaration DH innove ensuite au plan doctrinal :

- quant à la liberté religieuse, l'homme doit jouir de l'immunité absolue par rapport à toute forme de contrainte en matière religieuse, car la liberté religieuse est pour lui un droit divin, un socle constitutif de sa personne,⁵⁶
- la liberté fondamentale étant définie à partir de la dimension religieuse, elle n'exclut aucun des autres domaines, notamment le droit civil par lequel l'Etat doit traduire cette liberté en termes juridiques,

⁵² GS 43,3

⁵³ Cf. notre contribution 4.3 : le midrash

⁵⁴ *Dignitatis Humanae*

⁵⁵ Cf. DH 1,1

⁵⁶ Cf. DH 2

- c'est libre de toute contrainte extérieure, en vertu de sa responsabilité et au fondement de sa dignité, que l'homme pourra pratiquer le devoir moral qu'est la recherche de la vérité,⁵⁷
- ce droit, qui est subjectif, parce que inhérent à la personne, persiste en l'absence même de son exercice, "dés lors que subsiste un ordre public juste"⁵⁸. Le Concile désavoue les pratiques historiques de l'Eglise qui ont contrevenu à cette liberté, notamment en ce qui concerne les chrétiens renégats.

Ainsi tout fondement légitime à l'intolérance, et de l'Etat, et de l'Eglise, est supprimé, et le droit à l'immunité par rapport à toute contrainte extérieure subsiste même pour des consciences que l'on juge erronées. Les parents sont libres de l'éducation religieuse de leurs enfants, l'usage de la contrainte, sous quelque forme que ce soit, notamment psychologique, en matière de religion, est condamnée.

La déclaration DH innove enfin quant au rapport de la vérité à la révélation :

- "Ce que le concile du Vatican déclare sur le droit de l'homme à la liberté religieuse a pour fondement la dignité de la personne dont, au cours des temps, l'expérience a manifesté toujours plus clairement les exigences. Qui plus est, cette doctrine de la liberté a ses racines dans la Révélation divine, ce qui, pour les chrétiens, est un titre de plus à lui être saintement fidèles. En effet, bien que la révélation n'affirme pas explicitement le droit à l'immunité de toute contrainte extérieure dans le domaine religieux, elle découvre dans toute son ampleur la dignité de la personne humaine, elle montre en quel respect le Christ a tenu la liberté de l'homme dans l'accomplissement de son devoir de croire à la parole de Dieu [...].⁵⁹

24.12 CONCLUSION

La conclusion est limpide : rien ne s'oppose, dans l'acte de foi chrétien et donc dans la révélation à la *liberté religieuse*, au contraire, car c'est avant tout la *dignité* de chaque être humain qui doit être mise en avant et cultivée. Cette dignité est définie par le fait que l'homme, de quelque croyance soit-il, fût-il même athée, est créé à l'*image de Dieu* et est par conséquent transcendant (sacré) à tout être humain.

Pour les Pères conciliaires, c'est la liberté religieuse qui permettra d'assurer la convergence des hommes vers la *paix*, puisque cette liberté, qui est à l'image de Dieu, fonde la dignité de l'homme, de tout être humain, quelle que soit sa religion. Déclaration inspirée, avant la montée des fondamentalismes et les replis sur soi du début du XXIème siècle.

"Le plus important de cette déclaration est d'avoir enseigné clairement que la vérité du Christ, dont l'Eglise est responsable, dont tout chrétien est bénéficiaire, et dont il doit devenir témoin, s'adresse et ne peut s'adresser qu'à notre liberté."

⁵⁷ Cf. DH 2,2

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ DH 9

L'offre religieuse, pour rester vivante, attractive, doit sans cesse se mettre en question et se mettre à jour par rapport à l'évolution du monde, de la culture, ainsi que l'Eglise, dans ses structures et procédures. A défaut, l'offre religieuse et l'Eglise deviennent obsolètes. C'est l'inspiration même de V 2. Dans le prolongement de V 2, c'est tout autant notre inspiration, notre espérance, notre responsabilité.

Nous recommandons la lecture du paragraphe 11 de DH⁶⁰, qui se réfère à l'attitude du Christ en témoignage de la liberté religieuse qui est au fondement de la dignité humaine.⁶¹

Jean-Marie Brandt, 30 novembre 2010

Bibliographie :

- Documents du concile Vatican II (annexe 2)
- CARDINAL ANDRE VINGT-TROIS (collectif), Vatican II, *Une boussole pur notre temps, plus de quarante ans après, qu'est devenu le Concile ?* Paris, Editions Parole & Silence, 2010
- HEBBLETHWAITE Peter, *Jean XXIII, le pape du concile, (trd.)* Paris, Bayer Editions, 2000
- MARTELET Gustave, *N'oublions pas Vatican II, Paris, Les Editions du Cerf, 2010*
- MCMULLEN Ramsay, *Voter pour définir dieu, Toirs siècles d econciles (253-553), Paris, les Belles Lettres, 2008*

⁶⁰ Cf. Annexe. 1

⁶¹ Cf. Annexe 2